

Grève SNCF: l'activité de fret ferroviaire «affaiblie», notamment le transport de céréales

«La grève se poursuit. C'est une difficulté pour nos concitoyens (...). Je pense aussi aux conséquences sur notre activité de fret ferroviaire affaiblie par les perturbations présentes et annoncées», a déclaré Elisabeth Borne, ministre des Transports à l'Assemblée nationale en ouverture des débats sur le projet de loi pour «un nouveau pacte ferroviaire», le 9 avril. La grève à la SNCF perturbe en particulier la filière céréalière. Cérévia, union de coopératives en Bourgogne, Franche-Comté et Rhône-Alpes, déplore 17 trains annulés depuis le début du conflit. L'inquiétude grandit sur la capacité à honorer les commandes. Philippe Pinta, président de l'AGPB (producteurs de blé), rapporte que les organismes stockeurs «sont en train de calculer les surcoûts» occasionnés par la grève, qui peuvent atteindre selon les cas, «entre 5 et 20EUR la tonne». Ces grèves ajoutent aux difficultés que traverse structurellement le fret ferroviaire. L'une d'elles est la concurrence avec le transport routier. «La baisse constante du fret doit nous mobiliser», a affirmé E. Borne. Le 3 avril sur RMC, la ministre avait évoqué la possibilité de faire payer les poids lourds s'agissant du financement des infrastructures de transports. Et pour compenser le transport routier français, elle affiche son souhait de «rétablir une concurrence loyale et de mener une lutte déterminée contre le dumping social dans le transport routier de marchandises».

NDDL: expulsions en cours, la Conf' condamne une «opération inacceptable»

«La gendarmerie nationale a débuté une opération d'expulsion des occupants illégaux des terrains de la zone de Notre-Dame-des-Landes», a annoncé le ministère de l'Intérieur dans un communiqué le 9 avril. La Confédération paysanne a réagi, d'abord en demandant que «l'Etat sursoie à ces expulsions», puis en condamnant une «opération inacceptable». La Conf' considère que parmi les personnes expulsées figurent «des paysannes et paysans en devenir ou en place». Elle affiche son soutien à « tous les projets agricoles, ceux de transformation alimentaire ainsi que les initiatives qui concourent à expérimenter de nouvelles façons de faire en milieu rural autour de l'agriculture». La Conf' estime que l'Etat affiche un «double discours» dans ce dossier, en expulsant d'un côté et, de l'autre, en prônant sur la zone le «développement du bio» et une méthode de «concertation». Dans son communiqué, le ministère de l'Intérieur précise par ailleurs que ceux qui «portent un projet agricole dans la légalité» ont le «soutien du gouvernement». Le 19 mars, le secrétaire d'Etat à la Transition écologique Sébastien Lecornu avait déclaré que «pour avoir un projet agricole, il faut des agriculteurs. (...) Ceux qui ne le sont pas ou qui ne veulent pas se faire reconnaître comme agriculteurs de par la loi n'ont pas vocation à rester.»

Miel: Interapi réfléchit à une cotisation volontaire prélevée par la distribution

Pour financer la toute jeune interprofession apicole française, Interapi, les professionnels réfléchissent à la mise d'un prélèvement d'une cotisation volontaire (CV) au niveau de la distribution, en attendant une éventuelle cotisation volontaire obligatoire (CVO). Rappelons qu'Interapi est une interprofession longue qui inclut les distributeurs, mais seulement la FCD. Cette cotisation «serait répercutée au consommateur, précise le président d'Interapi Eric Lelong. Cela ne dépassera pas quelques centimes par kilo.» Elle concernerait les miels français et les miels importés. Interapi devrait valider son règlement intérieur et son budget prévisionnel en assemblée générale le 27 avril. Puis l'interprofession déposera sa demande de reconnaissance par les pouvoirs publics. «Cela peut prendre de 4 à 6 mois», explique Eric Lelong. Une partie du budget d'Interapi financera des projets portés par l'Itsap. Et le niveau de participation de l'Etat devrait dépendre du budget prévisionnel d'Interapi. Lors d'une réunion le 6 avril avec le ministère de l'Agriculture, «Stéphane Travert a rappelé son attachement à pérenniser l'Itsap-Institut de l'abeille», rappelle Interapi dans un communiqué.

Oeuf: les cours reprennent enfin leur niveau habituel après la crise du fipronil

Les cours de l'oeuf de consommation français retrouvent peu ou prou leur niveau d'il y a un an, après avoir presque doublé cet hiver suite aux contaminations d'oeufs au fipronil en Belgique et en Europe du Nord qui avaient conduit de nombreux opérateurs européens à se tourner vers l'origine France. Selon l'opérateur Ovocom, les oeufs moyens destinés à la consommation se négocient à 1,06EUR/kg début avril, contre 2,04EUR/kg mi-décembre, au plus fort de la hausse, et

1,09EUR/kg il y a un an. Autre conséquence de cette crise, les exportations de poussins français ont grimpé en flèche cet hiver. Selon une note du ministère de l'Agriculture parue le 9 avril, elles ont augmenté de 230% sur un an, soit +870 000 têtes et grèvent les mises en place de poulettes en France (-32,9% en décembre et -21,1% en janvier). Selon le modèle de prévision SSP-Itavi-CNPO, la production d'oeufs serait en baisse de 6% sur le mois de mai, par rapport à l'année dernière. Sur l'année 2017, la production française d'oeufs avait progressé de 4,3% à 14,93 Mrd.

Les surfaces de miscanthus devraient progresser de 10% en 2018

En 2018, France Miscanthus prévoit 5 500 hectares de culture (contre 5000 en 2017), avec un rythme de progression de 10 %, stable depuis 2015. L'association qui regroupe les acteurs spécialisés a fait le point sur la filière à l'occasion de la visite d'un chantier de récolte, le 6 avril. Il n'y aura pas de développement de la production sans d'abord s'assurer des débouchés, ont affirmé de concert Alain Jeanroy, président de l'association, Thierry Hamerel, directeur général de la coopérative Luzeal et Yves Koch, directeur des activités biomasse et énergie d'Agromi (filiale de Luzeal). En substance, pas question pour les dirigeants de la filière, d'embarquer des agriculteurs sans garantie sur un cycle long de 20 ans. Pour l'heure, les débouchés sont les suivants : 2/3 en chauffage, 22 % en paillage (horticole et espaces verts) et en litière (en équin notamment pour un pouvoir hautement absorbant). Des expérimentations sont menées en litière pour les filières bovine et avicole, en ration alimentaire pour l'élevage laitier et en paillage dans les vignes. D'autres concernent des applications pour des sites industriels et des utilisations en zone de captage pour l'eau.

La numérisation des demandes de remboursement des taxes sur l'énergie se poursuit

Les remboursements de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (gazole non routier, fioul lourd...) et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel, qui concernent notamment les agriculteurs, continuent de se numériser. Dans un arrêté paru le 8 avril, le ministère de l'Agriculture étend aux départements d'outre-mer (concernés uniquement par la taxe sur le gaz naturel) et à l'ensemble du territoire métropolitain, l'obligation d'effectuer les demandes de remboursements supérieurs à 300 euros par voie électronique. Cette obligation ne concernait jusqu'ici que les départements de la Marne et de la Sarthe et les régions Hauts-de-France, Normandie et Ile-de-France.

Projet de loi Egalim: les JA s'inquiètent de la mise en place de mesures coercitives

À deux jours de la discussion générale du projet de loi Egalim en commission des affaires économiques de l'assemblée nationale, les Jeunes agriculteurs (JA), dans un communiqué de presse du 9 avril, réclament que ne soit pas «perdu de vue d'objectif d'un meilleur revenu pour les paysans». En effet, suite à l'examen du projet de loi en commission développement durable, les JA s'inquiètent «d'un nouveau recours à la loi ou à la norme pour créer de nouvelles contraintes» qui «dénatureraient» les objectifs de création de valeur et de montée en gamme par les prix. Ainsi, les JA demandent des propositions concrètes autour de l'inversion de la construction des prix, grâce notamment à des indicateurs de coûts de production validés par une autorité administrative «objective». Ces mesures sont réclamées pour octobre, en vue d'une application pour les prochaines négociations commerciales. Le syndicat rappelle qu'«un échec de ce projet de loi à transformer l'essai des Egalim serait désastreux pour notre agriculture et notre pays».